



Un Souci televiseur xxxxxx

Par **pioupiou60**, le **09/03/2018** à **17:16**

bonjour

j ai achete une tele il y a un an et demi, elle est en panne, je l amene [au magasin], la tele est epuisee, il me propose une autre mais la gamme en dessous au meme prix que celle que j avais achete , j ai refuse, l employee me repond "c est ca ou rien", quel est mon recours ? je vous remercie avance

Par **janus2fr**, le **09/03/2018** à **17:50**

Bonjour,

Demandez l'application de la garantie légale de conformité.

Si l'appareil ne peut pas être réparé ni échangé pour un autre identique, le commerçant doit vous rembourser !

[citation]Vous devez choisir entre la réparation et le remplacement du bien non conforme. En cas de différence de coût manifeste entre les 2 options, le vendeur peut imposer l'option la moins chère.

Si ces 2 options :

sont impossibles (par exemple si la fabrication a été arrêtée)
ou ne peuvent pas être mises en œuvre dans le mois suivant votre réclamation
ou vous créent un inconvénient majeur,

vous pouvez alors :

vous faire rembourser intégralement (en rendant le produit),
ou vous faire rembourser en partie (en gardant le produit).

Vous pouvez aussi demander des dommages-intérêts en justice si le défaut de conformité vous a causé un préjudice que vous êtes en mesure de prouver, comme la privation d'usage.

Exemple : vous n'avez pas pu utiliser votre lave-linge.[/citation]

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094>